



REGLEMENT CHAMPIONNATS, CRITERIUMS et
PLATEAUX FEMININS.
DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT / HAUTE-
SAONE
SAISON 2026/2027

Article 1 : ORGANISATION

Les championnats, plateaux ou critères des catégories Féminines foot à 11 «Seniors F», foot à 8 «Seniors F», «U18F à 11», «U18F à 8», «U15F à 11», «U15F à 8» et «U13F à 8» sont régis par les Règlements Généraux de la F.F.F., de la Ligue Bourgogne Franche-Comté, et les Règlements particuliers des Districts Doubs Territoire Belfort et Haute Saône.

Les Districts du Doubs-Territoire de Belfort et de Haute-Saône sont organisateurs des championnats Féminins «Seniors F», «U18F», «U15F» et «U13F».

Le District du Doubs Territoire de Belfort est gestionnaire pour la saison 2026/2027 des catégories suivantes : Seniors F à 11 (D1 et D2), Seniors F à 8, U18F à 11, U18F à 8.

Le District de Haute-Saône est gestionnaire pour la saison 2026-2027 des catégories suivantes : U15F à 11, U15F à 8 et U13F à 8.

Chaque district gère les catégories Foot Animation U11F à 5 ou à 8 et U8F à 4, des actions communes pouvant être envisagées.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

2.1 Organisation et gestion

La commission « Pratiques Féminines Doubs-Territoire de Belfort / Haute-Saône », avec la collaboration des services administratifs des deux Districts, est chargée de l'organisation et de la gestion de l'épreuve. La composition du ou des groupes et le calendrier de l'épreuve de chacune des catégories sont constitués par la commission compétente.

2.2 Litiges, contentieux, faits disciplinaires et appels

Les championnats Séniors F à 11 et Seniors F à 8 sont gérés par les commissions compétentes du District DTB.

Les autres championnats et critères sont gérés par la commission Pratiques féminines Doubs Territoire de Belfort et Haute Saône, puis transmis aux commissions compétentes des districts gestionnaires pour décision.

2.3 Planning de journée

Le rappel de calendrier (désignations terrains, heures et officiels) sont à la charge du District qui gèrera également les modifications dans le respect des délais mis en place.

Article 3 : CATEGORIE SENIORS F A 11

La compétition Seniors F à 11 comprend 2 « championnats » :

- D1F organisée sur la saison en matchs aller/retour avec au maximum 12 équipes.
- D2F organisée en deux phases, appelées phase automne et phase printemps.

Une coupe Doubs Territoire de Belfort et Haute Saône est également organisée pour ces deux niveaux.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses Séniors F, U19F, U18F ainsi que trois (3) U17F et trois (3) U16F ayant l'autorisation médicale de sur-classement.

Les rencontres sont programmées le dimanche matin à 10h00. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de l'occupation des terrains et du désidérata des clubs pour les rencontres à domicile.

L'horaire de certaines rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant mardi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 45 minutes. Ballons taille 5.

Championnat D1F :

12 équipes au maximum.

X équipes de ce niveau accéderont en R2F la saison suivante (2027-2028) en fonction des décisions de la Ligue.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Championnat D2F Phase automne :

Phase de brassage jusqu'à début décembre.

Ensuite le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes seront formés en principe par zone géographique ou de niveau.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fera aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Championnat D2F Niveau 1 Phase printemps :

Le nombre de niveaux, le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fait aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les X équipes du premier niveau accéderont en D1F la saison suivante 2027-2028.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Championnat D2F Niveau 2 Phase printemps :

Le nombre de niveaux, le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fait aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.
Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 4 : CATEGORIE SENIORS F A 8

La compétition Seniors F à 8 comprend un « championnat » organisé en deux phases, appelées phase automne et phase printemps et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses Séniors F, U19F, U18F ainsi que quatre (4) U17F et U16F, avec maximum trois (3) U17F et deux (2) U16F, ayant l'autorisation médicale de sur-classement.

Les rencontres sont programmées le dimanche matin à 10h00. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de l'occupation des terrains et du désidérata des clubs pour les rencontres à domicile.

L'horaire de certaines rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant le mardi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 45 minutes. Ballons taille 5.

Championnat phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes seront formés en principe par zone géographique ou de niveau.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fera aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 5 : CATEGORIE U18F A 11

La compétition U18F à 11 comprend un « critérium » organisé en deux phases, appelées phase brassage avec matches Aller uniquement, puis une phase printemps à définir et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U18F, U17F, U16F, U15F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 45 minutes. Ballon taille 5.

Phase brassage et niveau :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique pour la phase brassage (matches aller) et par niveau (matches Aller / Retour) pour la seconde phase.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 6 : CATEGORIE U18F A 8

La compétition U18F à 8 comprend un « critérium » organisé en deux phases, appelées phase brassage avec matchs Aller en phase automne puis une phase printemps à définir et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U18F, U17F, U16F, U15F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 45 minutes. Ballon taille 5.

Phase brassage et niveau :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique pour la phase brassage (matchs Aller) et par niveau (formule à définir) pour la seconde phase.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 7 : CATEGORIE U15 F à 11

La compétition U15F à 11 comprend un « critérium » organisé en deux phases, appelées phase automne et phase printemps et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U15F, U14F et U13F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 40 minutes. Ballon taille 5.

Phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique et par niveau.

La formule critérium matches aller ou matches aller/retour s'organise en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches et des défis.

La pause coaching, le remplacement à la volée et l'arbitrage à la touche par les joueuses font partie des règles à appliquer.

Article 8 : CATEGORIE U15 F à 8

La compétition U15F à 8 comprend un « critérium » organisé en deux phases, appelées phase automne et phase printemps et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U15F, U14F, U13F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 35 minutes. Ballon taille 5.

Phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique et par niveau.

La formule critérium matches aller ou matches aller/retour s'organise en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches et des défis.

La pause coaching, le remplacement à la volée et l'arbitrage à la touche par les joueuses font partie des règles à appliquer.

Article 9 : CATEGORIE U13F à 8

La compétition U13F à 8 dite « critérium » s'organise en deux phases, appelées phase automne et phase printemps.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U13F, U12F, U11F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 30 minutes. Ballon taille 4.

La pause coaching, le remplacement à la volée et l'arbitrage à la touche par les joueuses font partie des règles à appliquer.

Phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique et par niveau.

La formule critérium matches aller ou matches aller/retour s'organise en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches et des défis

Article 10 : Coupe CREDIT AGRICOLE

La commission Pratiques Féminines organise annuellement des coupes réservées **aux équipes à 11 des catégories Seniors F, U18F, U15F et aux équipes à 8 en Seniors F, U18F et U15F, engagées dans les compétitions relevant de sa compétence.**

Ces coupes bénéficient de dotations remises gracieusement par le **CREDIT AGRICOLE.**

Les joueuses autorisées à jouer en coupe CREDIT AGRICOLE, dans les diverses catégories, sont les mêmes que pour le championnat.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE Seniors F à 11** est ouverte aux équipes qui disputent le championnat Seniors F à 11 Départementale 1 et Départementale 2.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE Seniors F à 8** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium Seniors F à 8.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE U18F à 11** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium U18F à 11 et aux équipes U18F à 8 sur inscription.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE U18F à 8** ne sera pas créée pour cette saison au vu du nombre d'équipes (5), Inscription possible en Coupe CREDIT AGRICOLE U18F à 11 suivant l'effectif de l'équipe.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE U15F à 11** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium U15F à 11.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE U15F à 8** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium U15F à 8.

Les dérogations susceptibles d'être accordées en critérium, ne sont pas valables en coupe.

En principe, les Coupes **CREDIT AGRICOLE** se déroulent par élimination directe.

Les rencontres, à l'exception des finales, ont lieu sur le terrain du club premier nommé.

C'est l'équipe tirée au sort en 1er qui reçoit, sauf si celle-ci était « recevante » au tour précédent, alors que son adversaire s'était déplacé ; dans ce cas le match est inversé.

Un club exempt, est considéré comme recevant.

La durée des rencontres est la suivante :

2 mi-temps de 45 minutes en Seniors F à 11 ou à 8.

2 mi-temps de 45 minutes en U 18F à 11 ou à 8.

2 mi-temps de 40 minutes en U 15F à 11

2 mi-temps de 35 minutes en U 15F à 8

Il n'y a pas de prolongations. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs aux buts (5).

En cas de désignation d'un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront réglés intégralement par le club recevant, le club visiteur supportant ses propres frais de déplacement.

Si 3 arbitres sont désignés pour certaines rencontres, la répartition entre les clubs des frais d'arbitrage se fera suivant le motif de la désignation des 3 arbitres, elle sera notifiée aux clubs concernés.

Pour les finales, 3 arbitres sont désignés et les frais d'arbitrage sont pris en charge intégralement par les 2 Districts Doubs Territoire Belfort et Haute Saône.

Si une équipe ne participe pas à la remise des récompenses, elle sera automatiquement exclue de la coupe concernée pour la saison suivante.

Lorsque deux équipes d'un même club, sont qualifiées pour les 1/8^{ème} de finale d'une **Coupe CREDIT AGRICOLE**, elles se rencontrent obligatoirement lors de ce tour (1/8^{ème} de finale).

Article 11 : FUTSAL ASSOCIE

La commission Pratiques Féminines DTB/HS souhaite organiser une pratique commune.

Article 12 : ARBITRAGE

En Séniors F à 11, Seniors F à 8, U18F à 11 et U18F à 8, lorsqu'un arbitre officiel est désigné, la péréquation s'applique. Les 2 clubs n'ont rien à payer lors du match.

Pour les autres catégories, si un arbitre officiel est désigné, les frais sont à régler par moitié par chaque club, le jour du match.

S'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné, la priorité d'arbitrage est donnée à un arbitre officiel présent sur le match. Dans le cas contraire, il y a tirage au sort entre les deux équipes en présence. La personne désignée par le tirage au sort doit être licenciée avec certificat médical.

Dans tous les cas, la vérification des licences est obligatoire.

Article 13 : CAS NON PREVUS

Dans l'éventualité de cas non prévus au présent règlement, la commission Pratiques Féminines Doubs Territoire de Belfort et Haute Saône et, si besoin le Comité de Direction du District, sont habilités à prendre toute décision utile.

La commission Pratiques Féminines Doubs Territoire de Belfort et Haute Saône peut modifier l'organisation d'un championnat ou critérium en fonction des inscriptions en cours de saison. Ces modifications s'appliquent au début de la phase suivante.